

AR Prefecture

006-2106013-08-20210625-D2021_08-DE
Reçu le 21/07/2021
Publié le 21/07/2021

République Française
Département des Alpes
Maritimes

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de SALLAGRIFFON

Nombre de conseillers en
exercice : 7
présents : 4
représentés : 2
votants : 6

Séance du 25 juin 2021

Date convocation :
21/06/2021

L'an deux mille vingt et un, et le vingt-cinq juin à onze heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Jacques BAYONNE, Maire.

Date d'affichage :
21/06/2021

Présents : Mme BONNARD Florence, M. CONSTANT Ivan, M. POU Jean-Pierre
Excusé : M. PETITHOMME Raphaël a donné pouvoir à M JJ BAYONNE
JUBEAUX Sébastien a donné pouvoir à BONNARD Florence
FERRARO Noël

Mme Florence BONNARD a été nommée secrétaire de séance.

Délibération N° 2021-08

Le Maire, présente aux conseillers municipaux le compte de gestion de l'exercice 2020 :

Objet :
Vote du Compte de Gestion
2020 – Budget principal

Budget communal

Après présentation du compte de gestion dressé par le receveur,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,
- Statuant sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion présenté, conforme dans ses résultats avec le compte administratif – Budget Communal 2020.

Votes pour : 6
Vote contre : 0
Abstention : 0

AINSI FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an susdits

Le Maire
Jean Jacques BAYONNE

